

Comité CLEF du 4 juillet 2007

COMPTE-RENDU

PRESENTS

Mme BRICE Sylvie, Coordinatrice
Enfance/famille Fédération Familles Rurales
Mr BIEDINGER, Administrateur MJC
Mme DE RAUCOURT M.France, Adjointe
au Maire
Mr DUFRENOY Olivier, Conseiller
pédagogique E.N.
Mme EPHRITIKHINE Valérie, Responsable
secteur formation enfance/famille CEMEA
Mme GAFOUR Martine, Directrice de
l'association ASAL
Mr GRANDJEAN, Président de l'association
MJC
Mr HOUOT Gilbert, Directeur de
l'association MJC
Mme MASSONNEAU Laetitia, Responsable
Protection de l'enfance TAMS
Mme E.PIERROT, Coordinatrice de secteur-
Ligue 54
Mme MICHEL Bernadette, chargée de
Mission Education Collège C.G

EXCUSES

Mme SEBALD Anne Marie, Présidente de
l'association APPEL
Mme SIMON Isabelle, Politique de la Ville
Mme MULLER Evelyne, Psychologue CMP
Petite Enfance
Mr GRETHEN Bernard, Directeur, Centre
social Les Epis
Mme PODOR Myriam, Conseillère
technique, Caisse d'Allocations Familiales

Rappel des points abordés et à suivre avec les partenaires financiers- Réunion du 26 juin 2007 :

- Le contrat de réussite éducative, la
prestation santé : dispositifs
Ville/Etat (I.Simon et M.F de
Raucourt)
- Dispositifs prestations CAF
(M.Podor)
- Dispositifs Conseil Général
(TAMS)
- Dispositif emploi-adulte-relais
DDASS (Mme Gabrion)

Rappel de l'ordre du jour

- 1 - Chaque partenaire devra préciser la nature de son engagement entre le comité de pilotage (3 réunions par an), le comité restreint (une réunion mensuelle), et les groupes techniques (en fonction des projets).
- 2 - A la lumière des premiers 18 mois de fonctionnement de la CLEF et des derniers échanges (voir Compte-Rendu du 29 mai 2007), nous devons proposer des améliorations notamment dans les modes de collaboration/participation. De quelle nature?
- 3 - Les liens nouveaux qui pourraient s'orienter avec la MJC devront être précisés.
- 4 - La charte CLEF (voir le document sur le BLOG) sera soumise à l'examen de chacun, sera éventuellement modifiée et complétée par le protocole d'engagement des partenaires.

MJC

La MJC Jacques Prévert, lors de son Conseil d'Administration du 26 juin dernier, a accepté à l'unanimité d'envisager le portage du poste et du budget global de la CLEF sous réserve de l'aménagement des conditions suivantes :

1-la capacité financière de la MJC à appliquer la convention collective de l'animation pour le portage du poste de la personne assurant actuellement la coordination de la CLEF. La mission du salarié et les qualités requises sont de l'ordre de l'indice 300 à 350. Groupe 5.La MJC propose une base salariale à l'indice 320. Coût actuel du point : 5.35 €
Les charges actuelles pesant sur le poste sont de : 23 849 €
Elles évolueraient vers une charge annuelle de : 29736 €
Ce qui représente une augmentation annuelle pour le poste de :
5 887€ (toute charge comprise).

2-la capacité financière de la CLEF à dégager de son propre budget de fonctionnement une somme annuelle correspondant au coût de gestion administrative de cette action. Estimée à ce jour à 2H00/semaine-130€/mois-Soit 1560 € .Brut.

3-L'assurance que le collectif et l'ensemble des partenaires joueront leur rôle de pilotage et de coordination de la CLEF, le personnel MJC n'ayant pas la disponibilité nécessaire pour le faire.

4-La nécessité de garantir durablement un hébergement à la CLEF qui ne pourra pas, faute de place disponible, être accueilli dans les murs de la MJC, rue Cosson.

5-Le souhait qu'un partenaire, physique ou moral, assure un suivi complémentaire de la trésorerie de la CLEF dans l'objectif de garantir un maximum de transparence dans la gestion et le portage.

La question 1 est déterminante pour permettre à la CLEF de poursuivre son activité. Qui sera tout autre si elle doit s'orienter vers d'autres modalités de fonctionnement. Le collectif CLEF continue à travailler avec les partenaires financiers sur ce sujet.

Il est à rappeler que les financeurs ne pourront continuer à soutenir la CLEF si des décisions concernant son portage ne sont pas apportées dès septembre 2007.

- Concernant les locaux, un rendez-vous sera pris auprès de Mme TALEB, Adjointe au maire. Des solutions existent par ailleurs : Bureaux E.N, CAF...
- Concernant l'implication du directeur dans la CLEF
Sur le portage administratif : le salarié sera à la disposition des permanents MJC pour construire un mode de collaboration satisfaisant et adapté au mieux..
Sur la participation au projet CLEF : comme pour l'ensemble des partenaires, elle est fonction des souhaits de la MJC.
- La Clef enfin, dégagera annuellement la somme correspondant à l'exercice de gestion et de comptabilité du permanent de la MJC.

Modalités de participation

Des précisions sur le mode de participation du TAMS et du CMP sont attendues. A savoir : engagement dans le Comité de Pilotage , Comité Technique, Groupe de travail ? D'autres partenaires seront invités également à se positionner sur le Comité de Pilotage et/ou le Comité Technique pour permettre à la nouvelle équipe de poursuivre l'activité.

B.Grethen qui assurait au sein du comité technique une supervision du budget de la CLEF, souhaite quitter cette fonction. Etudier de nouvelles propositions. Contacter Mr René DUREN et Mme PICOT....

AGENDA

Pour le comité technique

- **Le 10 juillet 07 de 9H00 à 11H00 : Ordre du jour**
-Dossier famille/petite enfance/éducation à la santé
-Projet REAAP animé par la CAF
-Questions diverses (date de réunion du C.P)
- **Le 6 sept. 07 de 9H00 à 11H00 : 1^{ère} réunion mensuelle**
- **Puis chaque premier mardi de chaque mois (sauf contre-ordre)**

ADENDA (suite)

Pour le groupe de travail EXPO

- **Le 24 août 2007 de 9H00 à 12H00**
Ordre du jour :
-Petit-déjeuner !!!
-Répartition sur panneaux des infos collectées.

CI-JOINT

Document de travail provisoire sur la Charte...Les corrections sont apportées en rouge . Les incertitudes sont surlignées en jaune...

Une charte et un protocole d'accord Pour la Coordination Lunévilloise Enfance Famille

Premières corrections

La vocation du collectif CLEF : le soutien à la fonction parentale

Historique

En 1999, dans le cadre du volet prévention du contrat de ville, monsieur le Sous-Préfet propose au Territoire d'Actions Médico-Sociales de réunir et d'animer un collectif d'associations et d'institutions qui devient la CLEF (Coordination Lunévilloise Enfance Famille), pour « faciliter l'exercice de l'autorité parentale et développer l'esprit citoyen ».

A cette période, est créé le dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité), visant à soutenir la fonction parentale en développant l'accueil et l'écoute des parents.

La CLEF se reconnaît dans cet objectif et s'inscrit dans ce réseau.

Les partenaires nourrissent ensemble l'intérêt de ce collectif **CLEF**, en mutualisant et en capitalisant les expériences et les réflexions, en développant des actions collectives avec les parents.

La CLEF représente cet espace pluridisciplinaire qui peut permettre de comprendre les situations et aider chacun à développer l'accueil, l'écoute qui pourrait aider chaque parent lorsqu'il en éprouve le besoin dans une démarche individuelle ou collective.

Pour soutenir ce travail, la CLEF crée un poste sur une fonction de coordination dans le cadre du dispositif « Adultes Relais », en décembre 2005.

Les missions de la CLEF

- Favoriser les échanges entre parents et entre parents et co-éducateurs.
- Contribuer à la réussite éducative des jeunes, en soutenant leurs parents dans l'aide qu'ils peuvent apporter et en travaillant à améliorer le lien famille-école-société.
- Soutenir les projets dont les parents sont acteurs ou destinataires.
- Alimenter la réflexion des acteurs par la mise en place de formations et partages d'expériences.

Les principes de la CLEF

Par rapport aux familles

L'esprit de la démarche est très ouvert. Il ne s'agit pas de remplacer mais de mutualiser les nombreuses initiatives existantes déjà dans ce domaine. Il s'agit de créer du lien en invitant le plus grand nombre à partager certains principes forts rappelés ci-dessous :

1. **Les parents ne sont pas démissionnaires, ils ont des potentialités que nous voulons valoriser et sur lesquelles nous voulons nous appuyer pour les accompagner.**
2. Notre attitude est empreinte d'empathie, d'écoute, de respect et de reconnaissance des parents dans leurs fonctions.
3. **Il s'agit de soutenir les relations entre les parents, les enfants et leur environnement.**
4. La proximité est essentielle, c'est pourquoi, toute action s'appuie sur des structures locales.
5. Les méthodes développées s'inscrivent dans une approche globale, favorisant l'ouverture, l'épanouissement et la promotion **des personnes ayant des responsabilités parentales.**
6. Le principe **de libre adhésion** est dominant, excluant toute intervention contraignante ou culpabilisante.

Les moyens de la CLEF

Des dispositifs de soutien financier

Le Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (C.G, C.A.F, DDASS)
 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Ville, Etat)
 L'aide à la création d'emploi « Adulte -relais » (DDASS, C.G)

Des partenaires financiers

Le Conseil Général 54
 La Caisse d'Allocations Familiales
 L'Etat
 La Municipalité de Lunéville

Des partenaires pilotes détachés au service du projet

L'Association de Services et d'Animations de Lunéville : ASAL
 L'Association Par la Promotion de l'Ecriture et de la Lecture : APPEL
 L'association Centre Social et Culturel « Les Epis »
 L'association MJC « Jacques-Prévert »
 L'association les CEMEA
 L'association Familles Rurales
 Le Centre Médico-Psychologique
 L'Education Nationale avec la circonscription de Lunéville
 La Ville de Lunéville et ses structures « petite enfance »
Le Conseil Général : le Territoire d'Actions Médico-Sociales de Lunéville
 Les associations de parents d'élèves et des parents élus d'écoles maternelles et élémentaires

Des moyens matériels

Actuellement, la CLEF fonctionne avec du matériel prêté par les organisations partenaires.
 Un local est mis à disposition par la municipalité ainsi qu'une assistance technique sur le matériel informatique qu'elle a mis à disposition.

Les locaux de la Clef pourraient servir à d'autres actions existants dans le quartier Niederbronn. D'autres locaux seront à envisager auprès de la municipalité. Les partenaires CEMEA, éducation nationale et C.A.F peuvent proposer des solutions à court terme.

Administration et comptabilité

La CLEF dégagera de son budget de fonctionnement une somme annuelle de, correspondant au coût de gestion administrative de son action auprès de l'association-----.

Des personnes ressources

- Un poste salarié : coordinatrice au service du collectif
- Une équipe de bénévoles et de salariés détachés **représentant** des institutions et associations
- Des organismes et personnes, intervenants ponctuels

Des méthodes et des moyens techniques

- Animer et la coordonner le réseau de Lunéville et du Lunévillois et ses projets
- Développer des partenariats avec les enseignants, les travailleurs sociaux et socio-éducatifs, les élus, les parents
- Mettre en place un pôle de ressources adapté en direction de l'ensemble des publics (outils d'animations et d'informations, formations, contacts...)

Ses perspectives

Les relations entre l'école / la famille / l'environnement

Cet **objectif** aborde de nombreux domaines où la fonction parentale est centrale (la santé, le temps libre, l'autorité, la relation éducative...). La CLEF traitera ces sujets le plus collectivement et le plus largement possible : au niveau **des instances** politiques, du **tissus** associatif et **structures** institutionnelles, avec les professionnels de la santé, du social et de l'éducation.

Un pôle de ressources

Développer des temps d'échanges et de réflexions (conférences, formations, ateliers...)

Acquérir et/ou créer des outils d'animations, un fond de documentation, un réseau de personnes ressources...
Développer des modes d'informations et de communication (site, page info,...)

Un développement des partenariats

Avec les parents

Avec d'autres organisations sociales, culturelles ou médicales

Avec des réseaux travaillant sur une même dynamique que la CLEF

Avec des personnes ressources pouvant nous accompagner dans le développement de la CLEF.

Avec les acteurs du territoire.

Les Règles du fonctionnement de la CLEF

- Le salarié est au service des organisations, des institutions et des personnes ressources contribuant au développement de la CLEF.
- Le salarié anime ce collectif, développe les réseaux, recueille les demandes individuelles et collectives des acteurs et/ou parents du Lunévillois, conceptualise en terme de propositions de réflexion et/ou actions ces témoignages et les soumet chaque mois au collectif.
- Le poste du salarié est administrativement rattaché à l'association :MJC mais reste au service du collectif qui conserve toute son autonomie.

Devoirs par rapport à l'association structure d'appui

Le poste est porté administrativement par l'association:
 Indice.....

- 2 membres du collectif CLEF seront co-optés pour siéger comme membre associé au Conseil d'Administration de l'association

Fonctionnement de la CLEF

- **Le comité de pilotage** : il se réunit 3 fois par an. Il rassemble l'ensemble des partenaires et décideurs pour :
 1. étudier les propositions du comité technique et valider les projets
 2. approuver le rapport d'activité et bilan financier de l'année passée
 3. évaluer les projets en cours et décider des orientations
- **Le comité technique** : il se réunit tous les mois, il rassemble les acteurs du suivi technique de la CLEF. Il est engagé moralement dans le projet global et auprès du salarié. Il est tenu informé de l'ensemble des démarches de la coordinatrice, il propose des actions, facilite leurs mises en place et leurs bon déroulement. Il est le représentant politique, moral, pédagogique de la CLEF, sollicité ponctuellement par la coordinatrice en fonction de l'actualité.
 Il assure la continuité du développement de la CLEF.
Des comptes-rendus synthétiques des réunions techniques seront communiquées chaque mois au Comité de Pilotage.
Les réunions se dérouleront généralement chaque premier mardi de chaque mois.
- **Les groupes de travail** : Ils s'organisent en fonction des projets et des partenaires associés. Ils sont ponctuels ou établis dans le temps . *Les comptes-rendus de ces séances seront portées à l'attention du Comité Technique.*
 Par exemple : le groupe petite enfance/famille co-animé, tous les 2 mois par la CLEF et le CMP « Petite enfance » : observatoire et recherche/action tout au long de l'année.

Les comptes-rendus seront transmis par E-Mails sauf demande particulière.

Autres points à aborder, lors du prochain Comité de Pilotage :

- Revoir le chapitre relatif au rôle du comité technique

-La participation au comité de pilotage de structures qui peuvent être également prestataires, financées sur le budget CLEF.

-Autres...

Les modes et degrés de participation des partenaires suivants seront re-précisés lorsque la Charte et le protocole d'engagement seront adoptés.

Comité de pilotage :

Mme Bergé.D, Directrice Association CEMEA Lorraine
 Mme Brice.S. Coordinatrice Enfance/famille **Fédération Familles Rurales**
 Mme Bontemps.S, Référent REAAP, **DDASS**
 Mme De Raucourt .M.F Adjointe au Maire à la Culture- **Mairie**
 Mr Dufrenoy.O, Conseiller Pédagogique/**Education Nationale**
 Mme Ephritikine.V, Responsable secteur formation enfance/famille. **Association CEMEA Lorraine**
 Mme Gafour.M, Directrice **Association ASAL**
 Mme Geny.C, Responsable du TAMS. **Conseil Général**
Mr Grandjean.G, Président de la MJC
 Mr Grethen.B, Directeur **Association Centre Social et Culturel « Les Epis »**
 Mme Houot..A Coordinatrice de la CLEF.
 Mr Houot.G, Directeur **Association MJC Prévert**
 Mr Maire, Sous Préfet, **Etat**
 Mme Massonneau.L, Responsable de la Protection de l'Enfance. **Conseil Général**
 Mme Michel.B. Mission éducation Collège **Conseil Général**
 Mme Muller.E, Psychologue au **CMP Petite Enfance**
 Mme Podor.M, Conseillère Technique, **Caisse d'Allocation Familiale**
 Mme Pierot.E, Coordinatrice de secteur, **Ligue 54**
 Mme Rivol.S, Directrice adjointe **Ligue 54**
 Mme Sebald.A.M, Présidente **Association APPEL**
 Mme Simon.I. du **Service Politique de la Ville (CUCS)**
 Mr Van Cammenren.C, du **Service Politique de la Ville (CUCS)**

Comité technique

Mme Armbruster.V : Responsable de Service de Protection de l'Enfance, Conseil Général
 ou **Mme Massonneau.L**, Responsable de la Protection de l'Enfance. Conseil Général
 Mme Brice.S. Coordinatrice Enfance/famille Fédération Familles Rurales
 Mme De Raucourt .M.F Adjointe au Maire à la Culture
 Mr Dufrenoy.O, Conseiller Pédagogique/Education Nationale
 Mme Gafour.M, Directrice Association ASAL
 Mr Grethen.B, Directeur Association Centre Social et Culturel « Les Epis »
 Mme Houot..A Coordinatrice de la CLEF.
Mr Houot.G, Directeur Association MJC Prévert
Mme Sebald.A.M, Présidente Association APPEL

LA CLEF est ouverte à de nouveaux partenariats. Cependant toute demande sera soumise à l'avis du Comité de Pilotage.

Les principes de la CLEF **Par rapport aux partenaires**

Le protocole d'engagement :

Les signataires du présent protocole s'engagent à :

- adopter les objectifs, les règles et les principes qui président à la démarche de la Coordination Lunévilloise Enfance Famille
- faire connaître la démarche aux personnels, adhérents, partenaires qu'ils côtoient
- participer en tant que membre de la Clef ou en tant que relais local à la dynamique sous-tendue par l'énoncé des principes et des moyens à mettre en oeuvre.

Dénomination :

Signature